	Tennis Club Langueux *33 rue de Bretagne* *22360 LANGUEUX* *Tél : 02 96 61 34 33* **tclangueux22@gmail.com**	INSCRIPTION 2026- 2027
Sexe : Nom :		Prénom :
Adresse : Code Postal : …….. Ville :		
Date de naissance : / /		
Téléphones : _____ - _____ .		
Adresse mail : _____ @ _____		
Autorisation sur le droit à l'image (site internet, journal, facebook…) : oui non		

COURS JEUNES (avec 5h invités offertes)	Tarifs
Eveil tennis 24- 36 mois (45 min)	50€ 1er trimestre/ 35€ le 2ème
Baby tennis 3-4 ans (45 min)	50€ 1er trimestre/ 35€ le 2ème
Mini tennis à partir de 5 ans (1h)	120€
Club junior (1H15)	180€
Club junior (1H15) + accès terrains	210,00 €
Club junior (2 X 1H15) + accès terrains	320,00 €
Groupe Avenir *sur proposition de l'entraîneur*	À définir
COURS ADULTES (avec 5h invités offertes)	
Cours adulte (1H30)	325€
Cours adulte (1H30) + accès terrains	365€
Double cours adulte (2 x 1H30) + accès terrains	550€
TENNIS LOISIR (avec 5h invités offertes)	
Accès libre aux terrains sans enseignement	180€
TENNIS SANTE - TENNIS ADAPTE (avec 5h invités offertes)	
1 séance par semaine (1h)	100,00 €
2 séances par semaine (2 X 1h)	175,00 €

Réductions : -20€/foyer (2 membres) -30€/foyer (3 membres), -40€/foyer (4 membres et plus)
-30€ (en recherche d'emploi, partenaire, salarié partenaire, étudiant)

Règlement de l'inscription : Montant total : _____ Réduction :_____

Total à régler : _____

Détail : Carte Bancaire :…… Espèce : ……Chèques ANCV : …….
Chèque(s) : Nbre : …… Montants : …… Autres : ……

Règlement intérieur du Club :

1) La date limite de paiement de chaque inscription est fixée au 31 Décembre.
2) Chaque licencié qui est inscrit à un cours bénéficie de 5 invitations gratuites. Celles-ci sont à utiliser obligatoirement pour jouer avec un licencié au club du TCL où un invité. Il est interdit d'utiliser l'identité d'un licencié non présent sur le cours.
3) Pour les remboursements éventuels sur blessure(s), cette décision sera prise par le ou les présidents du club avec présentation d'un certificat médical et en fonction de la date de la blessure. Si celle-ci intervient avant le 31 Décembre il pourra être procédé au remboursement de la moitié de la saison ("hors coût licence fft").
4) Il ne sera procédé à aucun autre remboursement.
5) Chaque licencié se doit de respecter le créneau horaire de réservation.
6) Merci en cas d'empêchement de participer au cours, de prévenir l'entraîneur afin de lui permettre d'adapter la cession au mieux.
7) Nous nous devons de laisser les cours propres et les lumières sont à éteindre au départ.

Fait à..... Le

Signature du Licencié **Signature du Club**

